

CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2025

PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire nomme Xavier FAURRE, Secrétaire de séance.

Monsieur Xavier FAURRE procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire informe que :

- Janine BETTENCOURT a donné pouvoir à Lucien LE COM,
- Isabelle ALLAIN a donné pouvoir jusqu'à son arrivée (18h34) à Marilyn ANDRIEU,
- Dominique POUYER a donné pouvoir à Joël BIGOT,
- Nadia AMARZOUK a donné pouvoir à Xavier FAURRE,
- Fernande DUVAL a donné pouvoir à Agnès SCOT.

L'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Février 2025 sera effectuée lors du Conseil Municipal du 26 Juin 2025.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Laurent TURQUER.

I - BUDGET - FINANCES - FISCALITE - INTERCOMMUNALITE - EMPRUNTS

1- Reprise anticipée des résultats de l'année 2024

Laurent TURQUER :

« Avant d'approuver le budget 2025 nous allons commencer par la reprise anticipée des résultats de l'année 2024. L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser de l'année 2024.

Le résultat global de la section de fonctionnement 2024 est de 2 784 227.98€.

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2024 est de 1 867 152.85€.

Le solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024 est de - 1 769 495.56€. L'excédent de financement de la section investissement est de 97 657.29€. Le solde de la section de fonctionnement est de 2 784 227.98€. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'année 2024 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

2- Budget Principal - Budget Primitif 2025

Laurent TURQUER :

« Concernant le budget principal 2025, nous vous avons transmis un résumé afin que cela soit plus lisible et je tiens à remercier le service des Finances, notamment Madame DE ALMEIDA, pour le travail effectué.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.

Elaboré en tenant compte de la nécessité de maintenir les équilibres financiers, le budget présenté donne les moyens de développer une offre de services publics de qualité en faveur des habitants et de répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements.

Il présente comme principales caractéristiques une fiscalité inchangée, la poursuite des efforts de gestion nécessaires au maintien de la capacité d'épargne, un recours à l'emprunt limité, un niveau d'investissement élevé pour finir le programme du mandat, une complétude des services apportés à la population, une mobilisation des subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et régional ou tout autres financeur chaque fois que possible.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer les missions au quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. La section de fonctionnement s'équilibre à 18 954 000€ avec la reprise des excédents 2024. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 142 272€.

Un schéma vient expliquer le Fonctionnement. A savoir : la Métropole 6 767 411€, les compensations de la taxe professionnelle 1 379 598€, les dotations et participations 1 945 720€, la fiscalité locale 4 581 200€, les fonds de péréquation entre collectivités 90 000€, les produits de services 1 378 434€.

La Métropole Rouen Normandie est le principal financeur de la Ville, à la suite du transfert de la taxe professionnelle et des transferts successifs de compétences. Le budget 2025 est construit avec une fiscalité à taux constants. La fiscalité évolue en fonction de la revalorisation des bases, pour 2025 +1.7%. Le budget pour les recettes de fonctionnement pour 2025 prévoit une légère augmentation d'environ 59 000€, résultat obtenu entre la hausse des dotations et participations de l'état et la baisse des produits de services.

Les dépenses réelles de Fonctionnement se totalisent à 15 820 920€. Les frais de personnel, premier poste du budget, sont évalués à 8 585 455€. Elles représentent 54,35% des dépenses réelles et augmentent de 1,66% par rapport au BP2024, en adéquation avec le programme municipal et l'application des augmentations règlementaires.

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 4 303 045€. Elles diminuent de 3,21% par rapport au BP 2024. Les budgets ont donc bien été construit et la note de cadrage respectée par l'ensemble des directions en adéquation avec la conjoncture sans pour autant baisser la qualité de service à la population.

Je vais reprendre les chiffres les plus importants concernant le fonctionnement. Vous avez la fiscalité. La loi de finances 2025 a instauré un nouveau mécanisme de contribution appelé DILICO, Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales, paru au Journal Officiel du 15 Février 2025 et dont la collectivité sera contributive au vu du calcul d'un indice synthétique, la somme de 100 000€ a été inscrite au BP 2025 et apparaît sur la ligne atténuation de produits.

Pour l'éducation il y a une augmentation de l'enveloppe des classes de neige de +18,33% à la suite du nouveau marché signé en 2024 pour la période 2025/2026 avec un coût du séjour passant de 758€ à 928€ par enfant.

Pour l'environnement urbain, +6,84%. En 2025 est prévu l'élagage des arbres rue John Kennedy, travaux réalisés tous les 3 ans.

Pour les bâtiments sportifs, +19%. Dépenses déclinées en plusieurs postes : aménagement fin de travaux hors emprise chantier Boudehen +30 000€, maintenance des installations de vidéoprotection par caméras + 15 000€, entretien des transformateurs 1 année sur 3 soit + 5 000€.

Toujours en fonctionnement, la subvention allouée au CCAS sera de 1 000 000€ pour permettre d'assurer les missions sociales auprès des habitants en situation de précarité, des seniors et des jeunes en difficulté. Le budget des subventions aux associations est constitué d'une enveloppe stable de 289 000€.

La participation allouée au Conservatoire de Musique est provisionnée en augmentation par rapport au BP 2024 pour arriver à 580 000€.

Les intérêts de la dette sont de 36 000€.

Les autres charges de gestion courantes incluent la compensation de la Délégation de Service Public de la piscine.

Les atténuations de produits sont de 41 500€.

L'autofinancement dégagé est de 2 333 080€ soit en augmentation de 39,25% par rapport au BP 2024.

Pour rappel, la reprise anticipée des résultats de 2024 est de 2 784 227€. L'affectation en Investissement est nulle et la reprise en Fonctionnement de 2 784 227€.

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de la Ville à moyen ou long terme. En investissement, la reprise anticipée des résultats 2024 se décline de la manière suivante : résultat cumulé 2024 + 1 867 152€, crédits reportés 2024 - 1 769 495€ et le résultat de fonctionnement affecté en Investissement de 0€.

Le financement de l'investissement. Les ressources internes : prélèvement sur le fonctionnement 2025 est de 2 333 080€. Les amortissements et autres mouvements d'ordres de 800 000€. L'excédent d'investissement 2024 de 1 867 152€.

Les ressources externes. Le reste à réaliser 2024 est de 364 884€. Le remboursement de TVA et cautions est de 600 600€. Le remboursement du prêt métropole de 80 300€. Les cessions de biens sont de 406 000€. Les subventions de 1 481 983€. Les recettes totales du budget 2025 sont de 7 990 000€.

Les dépenses, en dehors des nouveaux travaux de cette section, se répartissent comme suit. Les restes à réaliser de 2024 de 2 134 380€. Les emprunts, cautions et créances de 290 000€. Les acquisitions foncières de 592 000€. Les transferts entre sections de 84 870€.

Vous avez les travaux et achats d'équipement pour un montant de 4 888 750€. Je vous laisse consulter le détail. Vous avez surtout les enveloppes de fins travaux pour Boudehen et l'Église, surtout la vidéoprotection urbaine de 150 000€, la restauration des cours d'école avec Louise Michel pour 400 000€. Le passage en LED aussi pour 103 000€, les travaux de toiture de 500 000€ et l'accessibilité des bâtiments pour 700 000€.

L'encours de la dette est de 2 475 685€ au 1^{er} janvier 2025. Le dernier emprunt de 2 500 000€ a été réalisé en 2020 pour financer la restructuration de la piscine.

La dette par Petit-Couronnais est de 277€, alors que la moyenne de la strate est de 767€.

Au vu des résultats et du fonds de roulement, il n'a pas été retenu d'emprunt sur le budget 2025.

Le total est donc le suivant : Fonctionnement 2025, 16 169 772€. Reprise excédent 2024, 2 784 228€. Le total de fonctionnement de 18 954 000€. L'investissement de 7 990 000€. Soit un budget total de 26 944 000€. Pour les élus il y a une correction page 3, dans le détail en milieu de page, vous avez 0,36 il faut lire 0,25. Cela ne change rien à la délibération bien sûr. »

Monsieur le Maire :

« Avant de soumettre le budget au vote, je vais me permettre de prendre la parole. Je commencerai par rebondir sur le chiffre dernièrement énoncé. +0,25% sur la section de fonctionnement de la ville. Il est important de noter les contraintes des collectivités sur un budget total de 26 000 000€. L'État a demandé un milliard d'économies sur les collectivités locales. Nous en subissons donc indirectement les conséquences. Laurent, tu as remercié le service des finances et je tiens à le faire à mon tour pour tout le travail qu'ils ont effectué, rendant la présentation de ce budget possible. Je remercie également l'ensemble des agents de la collectivité pour tous les efforts qu'ils ont su faire, dans tous les domaines et ce y compris sur l'énergie, de manière que nous ayons des frais de fonctionnement les plus bas possibles. Avec une augmentation de 0.25% cela signifie que tout le monde a contribué à l'effort. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres énoncés mais quelques chiffres clés.

Pour commencer, il y a le taux foncier de 50.54% qui n'augmente pas. Je le souligne voyant parfois, sur les réseaux sociaux, des messages qui certifient que Monsieur le Maire augmente les impôts, ou encore qui demandent ce que Monsieur Le Maire fait de l'argent. Il ne faut pas croire tout ce qui circule sur les réseaux sociaux. Il y aurait d'autres exemples à citer mais nous n'allons pas polémiquer.

La dette pour Petit-Couronne a été rappelée, elle est de 277€ par habitant. La dette de la France est de 3300 milliards et représente 47 000€ par français. Cela peut faire peur.

Avec toutes les contraintes que nous avons eues pour faire ce budget, nous pouvons réaliser beaucoup de projets. Il y a la fin de la vidéoprotection, qui aura couté au total près de 400 000€. Cela permet aussi d'effectuer des travaux de menuiserie, l'amélioration des bâtiments et l'aménagement des espaces verts avec notamment des travaux liés à l'amélioration thermique. Ces derniers seront bénéfiques dans l'avenir pour réaliser des économies importantes sur nos factures.

Il y a l'insonorisation du réfectoire de l'école Louise Michel. Cela est important car la cantine fait énormément de bruit.

La plantation de nouveaux arbres car certains ont été plantés alors qu'ils étaient nuisibles (ils seront coupés). Toutefois, nous en planterons bien plus que nous en

Il y a également les équipements de services, l'acquisition de véhicules électriques, l'acquisition de logiciels sur la cybersécurité dont on parle de plus en plus. En effet, beaucoup de collectivités ou d'institutions sont attaquées. Il est important de prendre nos dispositions.

Nous avons l'aménagement de la salle Alexandra Saint-Pierre, avec l'inauguration du complexe Boudehen le Samedi 24 Mai prochain.

Tous ces efforts sont à mettre en parallèle avec les subventions que nous pouvons percevoir. Même si certaines risquent de nous être retirées dans les années à venir. Nous avons recruté une personne allouée spécifiquement aux demandes de subventions et il faut la saluer car cela est un pari gagnant pour la commune. En effet, nous avons pu obtenir des subventions que nous ne pouvions avoir dans le passé faute de temps car cela demande un travail énorme. Voilà ce que je souhaitais ajouter avant de passer au vote de cette délibération. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Budget Principal - Budget Primitif 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

3- Budget Ville-Subvention 2025 au CCAS de Petit-Couronne

Laurent TURQUER :

« Il s'agit, pour cette délibération, de la subvention accordée au CCAS d'un montant de 1 000 000€. Ce qui a été annoncé précédemment. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Budget Ville-Subvention 2025 au CCAS de Petit-Couronne est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

4- Cession d'un véhicule Renault Master immatriculé EM-384-HK

Laurent TURQUER :

« Il s'agit de céder un véhicule Master. La Commune a contractualisé avec AGORA STORES pour pouvoir vendre des biens d'occasion selon un système de ventes aux enchères interactif.

Nous avons acquis un véhicule en 2019, pour un montant de 20 990€.

Il est probable que sa valeur de vente excède 4 600 Euros. Pour tout bien excédant cette somme, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant leur vente.

Il vous est donc proposé d'accepter cette délibération. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la cession d'un véhicule Renault Master immatriculé EM-384-HK est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

5- Convention de partenariat tripartite Ville/CCAS/EBE la Marcotte pour la mise en place d'un transport solidaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier JEANNIN.

Didier JEANNIN :

« La commune de Petit-Couronne qui compte 8915 habitants, recense plusieurs professionnels paramédicaux mais n'a plus de médecins généralistes. Ce qui en fait un désert médical mais pas un désert de santé.

Par conséquent, les consultations chez un médecin se font sur les territoires limitrophes. D'où le projet d'organiser entre la ville, le CCAS et l'Établissement à But d'Emploi (EBE) La Marcotte, un transport solidaire permettant l'accès aux soins pour une population à mobilité compliquée en complément des autres offres.

Suite au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), la commune a obtenue l'Habilitation par le Conseil d'État, assurant ainsi la pérennité du dispositif, permettant la création de l'Établissement à But d'Emploi (EBE) La Marcotte.

La Marcotte propose des activités orientées vers la commercialisation de services, comme le jardinage, des petits travaux d'aménagement, selon un principe de complémentarité.

Le projet s'inscrit parfaitement dans les missions de La Marcotte pour répondre à une solution solidaire de mobilité.

Il est donc nécessaire de mettre en place une convention de partenariat tripartite entre la Ville, le CCAS et La Marcotte.

La ville de Petit-Couronne s'engage à accompagner sur le plan financier l'expérimentation du dispositif avec une enveloppe de 10 000€ allouée jusqu'au 31 Décembre 2025 permettant d'aider la rémunération des heures des conducteurs chauffeurs de La Marcotte à hauteur de 20€ de l'heure. Une facturation mensuelle sera adressée au service financier de la ville indiquant le nom, le nombre de personnes transportées et le temps de travail. La ville fixera annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier. Elle s'engage à mettre à disposition un véhicule selon la convention de prêt et plannings joints en annexe.

Le CCAS de la ville de Petit-Couronne s'engage à s'inscrire comme guichet unique d'adressage des personnes pouvant bénéficier du dispositif expérimental dans le cadre de cette convention en collaboration avec l'Espace Info Seniors de la ville. L'EBE La Marcotte s'engage à s'inscrire dans l'opérabilité du dispositif, à savoir l'organisation et l'affection des rendez-vous : le temps de l'expérimentation et une moyenne de 8 transports par semaine est estimée à terme. Elle s'engage également à souscrire une assurance pour le véhicule mis à disposition et sa fonctionnalité. Elle s'engage aussi à encaisser les 2 euros dus par la personne transportée et par trajet. Pour la mise en œuvre, les publics bénéficiaires feront l'objet d'une inscription sur la fiche d'inclusion dans le dispositif « Transport Solidaire », auprès du CCAS. Concernant la confidentialité, il sera demandé à toutes les personnes véhiculées y compris le conducteur, de respecter la vie personnelle et le secret médical de chacun. Cependant, le conducteur peut alerter ou signaler aux encadrants du dispositif des problématiques qui peuvent l'inquiéter. »

Monsieur le Maire :

« Quelques mots de remerciements avant de passer au vote. Petit-Couronne est un désert médical mais pas un désert d'idées comme vous pouvez le voir.

Je tiens à remercier tous les acteurs de ce partenariat, à commencer par le CCAS et Madame DE SOUSA, infirmière, qui a beaucoup collaborer pour la finalisation de cette convention. Je tiens aussi à remercier La Marcotte, son président et sa directrice. En effet, la ville s'était engagée à faire travailler La Marcotte et nous avons estimé, après plusieurs échanges, que dégager une enveloppe financière pour ce projet serait une bonne idée. Un grand merci à toutes les personnes s'étant impliquées dans ce projet. »

Monsieur le Maire passe au vote.

Madame Isabelle ALLAIN ne prend pas part au vote

La délibération relative à la convention de partenariat tripartite Ville/CCAS/EBE La Marcotte pour la mise en place d'un transport solidaire est adoptée à l'unanimité (28 voix pour).

6-Votes des taux d'imposition communaux 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent TURQUER.

Laurent TURQUER :

« Il s'agit des votes des taux d'imposition communaux pour l'année 2025. Le taux de foncier bâti est proposé à 50,54%, le taux de foncier non bâti à 83,15%.

Pour 2025, les taux d'imposition sont identiques à ceux de l'année 2024. La revalorisation des bases fera évoluer les impositions de plus de 1,7%, après 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023. Ce n'est pas la commune qui décide d'augmenter ces bases. Je tiens à préciser une petite erreur sur la feuille de présentation mais pas sur la délibération, c'est à l'attention des Elus. En effet le taux de foncier bâti est de 50,54% et non de 54,54%. »

Monsieur le Maire :

« En effet, il n'y a pas d'augmentation. Les bases sont des augmentations décidées au niveau national. La seule augmentation venant au niveau de la Métropole est la taxe GEMAPI sur laquelle toutes les villes de la Métropole sont solidaires. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative aux votes des taux d'imposition communaux 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

7- Garantie d'emprunt à la SA 3F NORMANVIE pour acquisition en VEFA de 46 logements opération « Aristide Briand »

Laurent TURQUER :

« Il s'agit de la SA 3F NORMANVIE qui nous sollicite afin de garantir les prêts qui seraient contractés après de Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 46 logements locatifs intermédiaires, au sein de la « Résidence Aristide Briand » construits par le promoteur NEXITY en lieu et place de l'ancienne station-service. Les logements dits « sociaux » peut être

garanti à 100%. Et je précise bien qu'il s'agit d'une garantie d'emprunt et non d'un emprunt. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la garantie d'emprunt à la SA 3F NORMANVIE pour acquisition en VEFA de 46 logements opération « Aristide Briand » est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

8- Tarifs Foire à Tout 2025

Laurent TURQUER :

« Il s'agit des tarifs votés en Octobre 2024 pour l'année 2025, soit 4€30 pour les Petits-Couronnais et 5,40€ pour les extérieurs le mètre linéaire. Après réflexion et devant la baisse de fréquentation des exposants, nous vous proposons de modifier ces tarifs. Il est donc proposé un tarif de 3€50 pour les Petits-Couronnais et 4€ pour les extérieurs. »

Monsieur le Maire :

« Il s'agit d'une décision que les élus ont pris pour ne pas repousser, si je puis dire, les Petits-Couronnais qui souhaiteraient s'inscrire à la Foire à tout. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative aux tarifs Foire à tout 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

II - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

9- Plan de Formation (PDF) 2025

Monsieur Le Maire :

« Pour rappel, ce Plan de Formation est construit à partir des entretiens annuels au cours desquels chacun peut exprimer ses vœux de formation et chaque directeur de Pôle peut également demander des formations pour ses agents. Pour ce Plan de Formation une enveloppe globale de 35 000€ est octroyée sur l'année 2025. Je tiens, aussi, à rappeler que ce Plan de Formation a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 6 Mars dernier. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Plan de Formation (PDF) 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

10- Signature d'une convention pour la mise à disposition par le Centre de Gestion 76 d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en santé et sécurité du travail (ACFI)

Monsieur le Maire :

« L'autorité territoriale doit désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail. Il y a deux possibilités :

- soit désigner un agent en interne,
- soit en passant une convention avec le Centre de gestion.

Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

Le coût annuel est de 924€ TTC et comprend les prestations suivantes : conformité à l'obligation réglementaire et participation à deux réunions de la F3SCT par an.

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la signature d'une convention pour la mise à disposition par le Centre de Gestion 76 d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en santé et sécurité du travail (ACFI) est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

11- Création de 25 emplois non permanents d'Adjoints Techniques et d'Adjoints Administratifs à temps complet liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période estivale du 7 Juillet au 30 Août 2025.

Monsieur le Maire :

« Il s'agit là, plus simplement, de la création d'emplois d'été pour les Petits-Couronnais de 18 ans et plus. Cet accueil se situe dans le cadre de l'insertion professionnelle. Il a pour but de leur permettre une expérience concrète et de participer à leur formation dans la mesure du possible. Ils sont payés avec un indice brut de 367 majoré 366. Et les congés payés sont payés sur la base de 1/10^{ème} du salaire brut. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la création de 25 emplois non permanents d'Adjoints Techniques et d'Adjoints Administratifs à temps complet liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période estivale du 7 Juillet au 30 Août 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

III- CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT DURABLE / RISQUES MAJEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès SCOT

12- Rétrocession de 3 parcelles à la Métropole Rouen Normandie - Rue S. Allende

Agnès SCOT :

« Il s'agit d'une rétrocession de 3 parcelles à la Métropole Rouen Normandie, Rue Salvador Allende. Lors du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020, la Ville a délibéré pour autoriser le bailleur social Quevilly Habitat à acquérir deux parcelles.

Dans le cadre du plan de rétrocession de voirie à la Métropole Rouen Normandie, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération concernant 3 parcelles identifiées comme étant sur le domaine public. Une de 2m², une seconde de 3m² et une troisième de 2m².

Conformément au règlement de voirie métropolitain, ces trois parcelles seront rétrocédées à la Métropole Rouen Normandie, tandis que la responsabilité de leur entretien sera attribuée à la Ville. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la rétrocession de 3 parcelles à la Métropole Rouen Normandie - Rue S. Allende est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

13- Mise en place d'un service de prêt de broyeurs à destination des habitants de la Ville

Agnès SCOT :

« La Ville de Petit-Couronne met en place un service de prêt de broyeurs de végétaux pour ses habitants afin d'encourager une gestion plus responsable des déchets verts et de mutualiser les matériels. Cette initiative s'inscrit suite à la signature d'une convention avec la Métropole Rouen Normandie pour la mise à disposition de deux broyeurs. Les habitants de Petit-Couronne pourront bénéficier de ce service à condition de respecter certaines exigences définies par la ville.

Pour emprunter un broyeur, les habitants devront :

- fournir un justificatif de domicile prouvant leur résidence à Petit-Couronne,
- verser une caution fixée à 50 € sous forme de chèque, qui sera restituée si le matériel est rendu en bon état,
- signer une convention d'utilisation précisant les conditions du prêt et les responsabilités de l'emprunteur. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la mise en place d'un service de prêt de broyeurs à destination des habitants de la Ville est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

14- Signature d'une convention avec le vétérinaire « MONVETO CLEMENCEAU » de Grand-Couronne ainsi que l'Association « Chats & Compagnie » pour la gestion des chats errants sans propriétaires sur la commune.

Agnès SCOT :

« Depuis le 1er Décembre 2023, la Ville a établi une convention avec le vétérinaire de Grand-Couronne pour permettre la stérilisation et l'identification des chats errants sur la Ville. À ce jour, seulement une stérilisation a été effectuée depuis la signature de cette première convention. En effet, en raison de l'attente liée à la mise à jour des statuts, l'association n'a pas pu participer à cette première convention, rendant ainsi les opérations de capture et le suivi des convalescences des animaux particulièrement complexes.

Cependant, depuis cette date, les statuts de l'association ont été mis à jour et sont désormais conformes aux attentes de la Ville.

De plus, un local a été identifié au sein des locaux situés sous la Médiathèque. Il est donc proposé d'officialiser cette nouvelle convention afin que la Ville puisse collaborer pleinement avec le vétérinaire de Grand-Couronne ainsi qu'avec l'association pour poursuivre efficacement la campagne de stérilisation initiée il y a plusieurs mois. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la signature d'une convention avec le vétérinaire « MONVETO CLEMENCEAU » de Grand-Couronne ainsi que l'Association

« Chats & Compagnie » pour la gestion des chats errants sans propriétaires sur la commune est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

15- Régularisation du transfert définitif des voiries et espaces publics non-cadastrés vers la Métropole Rouen Normandie.

Agnès SCOT :

« Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les biens et droits mobiliers et immobiliers ont été automatiquement mis à disposition de la Métropole par les communes membres le 9 Février 2016. Cette mise à disposition a fait l'objet d'un procès-verbal formalisant le transfert qui doit être régularisé.

En effet, ce procès-verbal n'entraîne pas automatiquement la modification du nom du propriétaire au cadastre, ni le transfert de la propriété au Fichier Immobilier.

Dans ce cadre, la Métropole prévoit d'établir deux actes administratifs authentiques, l'un portant sur les biens inscrits au cadastre, l'autre concernant les biens du domaine public non cadastrés.

Afin de pouvoir établir prioritairement l'acte de transfert du domaine public non cadastré, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération actant du transfert des linéaires de voirie identifiés en pièce jointe.

Cette étape permettra à la Métropole d'adopter une délibération concordante le 30 Juin 2025 et d'adresser à la Ville les actes administratifs correspondants pour signature avant envoi au service du cadastre. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la régularisation du transfert définitif des voiries et espaces publics non-cadastrés vers la Métropole Rouen Normandie est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

16- Rétablissement de l'éclairage public

Monsieur le Maire :

« La Commune a mis en place l'extinction de l'éclairage public depuis le 16 Juin 2021, dans le cadre de la politique métropolitaine de la COP 21 locale. Cette mesure visait à réduire la pollution lumineuse, préserver l'environnement, et réaliser des économies d'énergie.

Malgré les bénéfices environnementaux et économiques de cette mesure, la Commune fait actuellement face, depuis plusieurs mois, à une recrudescence des faits de délinquance, notamment de nombreux cambriolages qui pour la plupart sont pourtant commis de jour et les habitants expriment quand même un sentiment croissant d'insécurité lié à l'obscurité nocturne.

C'est pourquoi, bien que les économies d'énergie et la protection de l'environnement restent des enjeux importants, la sécurité des citoyens doit être privilégiée.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de :

- décider le rétablissement de l'éclairage public nocturne sur l'ensemble du territoire communal
- demander à la Métropole Rouen Normandie :
 - le rallumage dans les meilleurs délais,
 - de poursuivre l'installation de système d'éclairage en leds sur l'ensemble du territoire,
 - mener une réflexion sur l'installation dans un système d'éclairage intelligent

et économie en énergie, permettant notamment de moduler l'intensité lumineuse en fonction des heures et des zones, afin de concilier sécurité et sobriété énergétique.

Avant de passer au vote, je compléterai en disant que cette délibération explique la raison pour laquelle cette décision est proposée. Elle fait suite à un débat que nous avons eu entre Elus, mais aussi à la suite de remarques que j'ai pu recevoir suite à des rencontres avec les habitants de la commune. Il ne s'agit pas d'une décision simple à prendre. En effet, les économies sont une chose mais la protection de la planète en est une autre et elle est tout aussi importante. Effectivement, le fait de ne pas éclairer la nuit pour éviter de perturber la faune et la flore nous paraissait intéressant. Maintenant, il y a une explosion de cambriolages que je ne peux nier entant que Maire. J'ai d'ailleurs reçu Paris Normandie pour une interview à ce sujet. Je ne peux nier les méfaits croissants depuis près de trois mois sur la Commune. Je précise toutefois que 86% des cambriolages sont faits de jour. Mais il reste 14% de cambriolage de nuit. Nous sommes tous capables d'entendre le sentiment d'insécurité accentué par le manque d'éclairage lorsque nos concitoyens rentrent tard la nuit. Je suis plus à l'écoute de ces arguments-là, que ceux liés à de la polémique qu'il m'est possible de lire, entre autres, sur les réseaux sociaux. Nous avons, avec les élus, pris une décision de bon sens. Malgré tout, nous proposons à la Métropole de réfléchir sur une accentuation de l'aide au passage en leds et de l'éclairage intelligent. La technologie permet de plus en plus d'avoir des leds qui consomment moins et qui éclairent davantage les zones demandées. Cette décision de rallumer l'éclairage public est donc réfléchie. Cependant rien n'est jamais définitif. Nous avons éteint pendant quatre ans, à présent nous rallumons. Nous verrons la suite. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au rétablissement de l'éclairage public est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

IV - EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Xavier FAURRE.

17- Document unique - Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires, restauration scolaire et aide aux devoirs.

Xavier FAURRE :

« Il s'agit d'apporter quelques modifications au règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires, restauration scolaire, des classes de neige et aide aux devoirs. Il n'y a pas de modifications importantes, il s'agit avant tout de mises à jour du règlement à la suite d'adaptations faites au cours des derniers mois.

Le règlement doit donc être adapté pour être en adéquation avec les nouvelles pratiques.

Il y a l'ajout :

- d'un titre traitant des classes de neige et de l'aide aux devoirs,
 - des conditions d'admission avec une phrase pour que les enfants non scolarisés de plus de 3 ans sur le territoire communal puissent être admis au centre de loisirs.
- Également en rapport avec la fréquentation et les tarifs, depuis le 1^{er} Janvier la CAF nous a imposé de passer au quotient familial CAF et non plus au quotient qui était

calculé par la ville. Il faut donc mettre le règlement à jour. Il faut aussi ajouter une phrase en rapport avec la facturation, sur le fait que la présence d'un enfant à la cantine notamment mais aussi aux activités implique implicitement que les parents ont accepté l'inscription de celui-ci à ces dispositifs. Se sont bien des mises à jour et non des grands changements. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au document unique - Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires, restauration scolaire et aide aux devoirs est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

V - INFORMATIONS

Délégation de missions complémentaires au Maire.

Monsieur le Maire :

« Ces informations sont relatives aux concessions du cimetière. Il y a 5 concessions. »

La séance est clôturée à 19h15.

Le Secrétaire de Séance,

Xavier FAURRE



Le Maire,

Joël BIGOT